FOREZ-EST
communauté
de communes

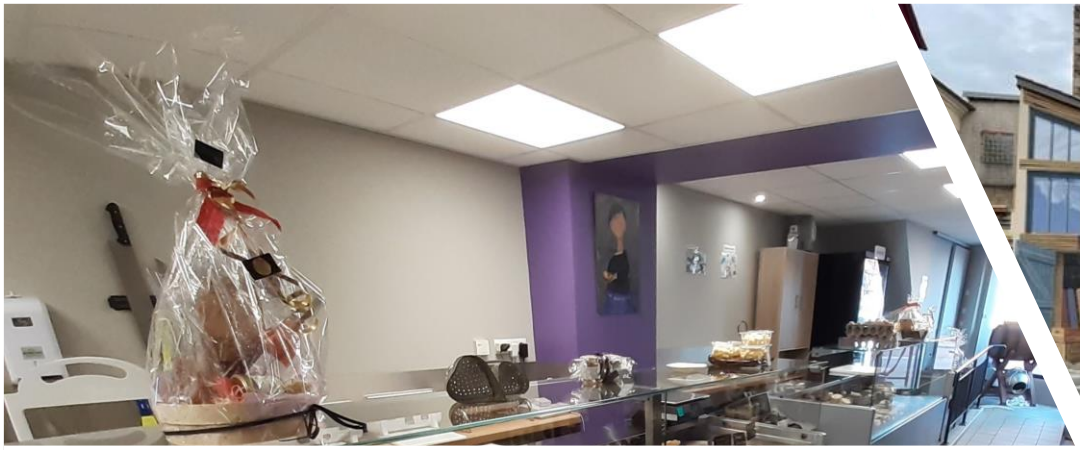

COMMERCE DE FOREZ-EST -> LE GUIDE DES BONS RÉFLEXES

COMMERCE DE FOREZ-EST
->LE GUIDE DES BONS REFLEXES

FOREZ-EST communauté de communes

1-JE SOUHAITE CREER OU REPRENDRE UN COMMERCE SUR FOREZ-EST, LES CLES POUR BIEN ENTREPRENDRE 3

2-JE RECHERCHE UN LOCAL OU UN COMMERCE A REPRENDRE SUR FOREZ-EST 4

3-J'AMENAGE MON COMMERCE 5

Mon projet concerne...

-> Une modification de l'aspect extérieur, de façade, un remplacement de vitrine, la création/modification d'ouverture, un aménagement intérieur, un changement de destination (local transformé en commerce) 5

->L'installation d'une enseigne commerciale : 6

->L'installation d'une terrasse ou un étalage de commerce 6

->L'accessibilité / la sécurité 7

4-JE PEUX ETRE SOUTENU PAR MON TERRITOIRE 8

5- JE TRIE MES DECHETS 9

1-JE SOUHAITE CREER OU REPRENDRE UN COMMERCE SUR FOREZ-EST, LES CLES POUR BIEN ENTREPRENDRE

➔ **En amont, je suis la réunion « S'informer pour Entreprendre »**

Pour les futurs créateurs ou repreneurs d'entreprise, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire et France Travail proposent une réunion d'information gratuite afin d'identifier les étapes incontournables et les facteurs clés de succès pour un projet entrepreneurial réussi.

Calendrier en ligne

Et pour plus d'accompagnements :

Service création reprise Chambre des Métiers et de l'Artisanat : *Marc PIREZ 04 26 03 06 53 / marc.pirez@cma-auvergnerhonealpes.fr*

Service création Chambre de Commerce et d'Industrie :

-> Corinne CHANTRE : 04 77 43 36 60 - 06 87 90 65 94 / c.chantre@lyon-metropole.cci.fr

-> ou Julien FAURE : 04 77 43 04 74 – 06 87 90 62 85 / j.faure@lyon-metropole.cci.fr

➔ **J'identifie les règlementations spécifiques à l'activité de mon commerce**

Certains commerces sont soumis à des formalités obligatoires nécessitant licences ou autorisations spéciales (Commerce ambulant, Café bar restaurant, Tabac, qualifications…). Je peux m'en assurer :

- ✓ en consultant le site de BPI France
- ✓ en contactant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

->Béatrice CHALENDARD : 04 26 03 06 56 / beatrice.chalendard@cma-auvergnerhonealpes.fr

->Pour les activités alimentaires : Emmanuelle QUIBLIER 04 26 03 06 61/ emmanuelle.quiblier@cma-auvergnerhonealpes.fr

- ✓ en contactant la Chambre de Commerce et de l'Industrie : Candice CHARNET : 04 77 43 36 65 / c.charnet@lyon-metropole.cci.fr

➔ **J'identifie le bon interlocuteur pour immatriculer mon entreprise**

Je peux désormais effectuer seul le dépôt en ligne de mes formalités sur le site formalites.entreprises.gouv.fr

Néanmoins, la Chambre des Métiers de La Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie peuvent m'accompagner pour **BIEN** m'immatriculer, me faciliter les démarches afin qu'elles soient simples, rapides et sécurisées.

-Service actes & Formalités de la Chambre de Commerce et d'Industrie : formalites@lyon-metropole.cci.fr

-Service formalités Chambre des Métiers et de l'Artisanat : formalites.loire@cma-auvergnerhonealpes.fr

2-JE RECHERCHE UN LOCAL OU UN COMMERCE A REPRENDRE SUR FOREZ-EST

Je prends contact avec l'un des interlocuteurs commerces de Forez-Est qui pourra m'orienter dans ma recherche :

Pour Feurs	Mathilde RICCOBENE mairie.acheteza@feurs.fr / 04 77 27 10 01
Pour les autres communes	Forez-Est / Laetitia JEANPIERRE l.jeanpierre@forez-est.fr / 07 48 89 33 33

Reprendre plutôt que créer -> Pensez-y, des commerces sont aussi à reprendre (offres d'activités à reprendre via la CCI/CMA Transentreprises, agences immobilières du territoire, contact avec les managers commerces de Forez-Est des centralités de Forez-Est)

Je prends connaissance de mon environnement pour bien implanter mon activité :
-> Des données pour alimenter mon analyse de marché : retrouvez les tendances de consommation sur Forez-Est
-> Prise de contact avec ma commune pour présenter mon projet et m'assurer de sa compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme et avec le tissu économique local.

3-J'AMENAGE MON COMMERCE

J'ouvre un commerce ou j'ai déjà un commerce (magasin, boutique, ...) et j'envisage de réaliser des **travaux**.

Avant de commencer les travaux et/ou avant d'ouvrir, je contacte le service URBANISME de la commune d'implantation pour anticiper **les délais d'obtention des autorisations** et pour connaitre plus précisément :
-le règlement d'urbanisme de la commune (caractéristiques à respecter dans votre projet)
-les formalités auxquelles mon projet peut être soumis (autorisation de travaux, déclaration préalable…)
-les pièces nécessaires à la constitution de mon dossier

Mon projet concerne…

-> Une modification de l'aspect extérieur, de façade, un remplacement de vitrine, la création/modification d'ouverture, un aménagement intérieur, un changement de destination (local transformé en commerce) …

Je dois déposer :

Une autorisation de travaux (AT) : Formulaire Cerfa 13824*04

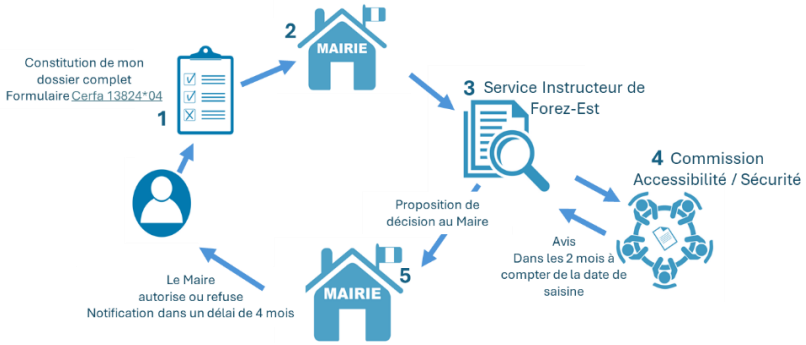

ET

Une déclaration préalable (DP) : Cerfa 13404*12

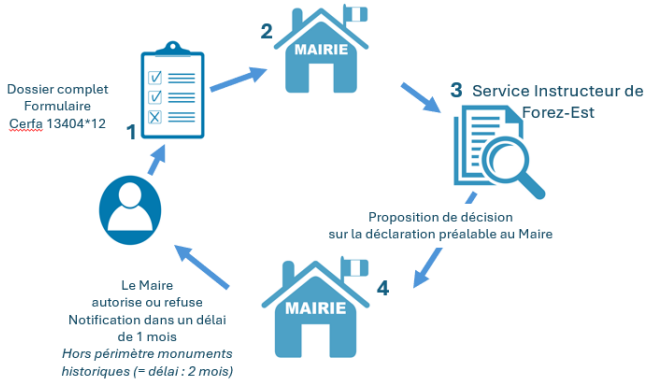

Le service Instructeur de Forez-Est vous propose également des « fiches pratiques » afin de vous aider à constituer et/ou à compléter votre dossier *(réaliser un plan de situation, un plan de masse, un plan de coupe…)*

Cas particulier Installation d'un commerce dans mon domicile

Je souhaite transformer mon domicile ou une partie de mon domicile pour installer mon activité commerciale,
->je vérifie que mon bail et le cas échéant, règlement de copropriété ne l'interdisent pas
->je dois vérifier auprès de ma commune que le règlement d'urbanisme le permet et je dépose :
- *soit une demande d'autorisation de travaux et une déclaration préalable*
- *soit un permis de construire dans lequel sera inclus le dossier spécifique Etablissement Recevant du Public (*par exemple un garage d'une habitation transformé en salon de coiffure avec modification de la façade)

-> L'installation d'une enseigne commerciale

Je dois obtenir une autorisation administrative préalable (Formulaire Cerfa 14798 à déposer auprès de ma commune) avant d'installer une enseigne commerciale lorsqu'elle est réalisée :

- Sur les arbres
- Sur les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques
- Sur les monuments naturels et dans les sites classés ou inscrits
- À moins de 100 mètres et dans le champ de visibilité des immeubles présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque
- Dans le périmètre des sites patrimoniaux remarquables
- Dans les parcs nationaux, parcs naturels régionaux et réserves naturelles
- Dans les zones spéciales de conservation et zones de protection spéciales
- Avec des faisceaux laser

->L'installation d'une terrasse ou un étalage de commerce

Si j'installe une terrasse avec ou sans *emprise au sol,* (Ou un étalage devant un commerce), je dois déposer une demande d'autorisation d'occupation du domaine public auprès de la mairie de la commune où est situé mon commerce.

->L'accessibilité / la sécurité

Dans tous les cas, je prends en compte l'accessibilité et la sécurité
En tant que commerce neuf ou déjà existant, je suis un Etablissement Recevant du Public (ERP) et donc soumis à obligation de sécurité et d**'accessibilité** à tous les types de handicaps.

Je vérifie l'accessibilité de mon commerce -> Autodiagnostic

Je dois déclarer l'accessibilité de mon commerce :
->Mon commerce est entièrement accessible, j'atteste qu'il est accessible en déposant une attestation d'accessibilité
-> Mon commerce n'est pas entièrement accessible, je dépose une demande de dérogation en mairie si je suis dans l'un des cas suivants :
-Impossibilité technique (caractéristiques du terrain, présence d'autres constructions, ...)
-Contraintes liées à la conservation du patrimoine
-Coût des travaux disproportionné par rapport aux améliorations apportées par la mise en accessibilité
La dérogation est autorisée après avis de la commission départementale consultative de sécurité et d'accessibilité.

J'envisage de faire des travaux, ces derniers doivent être conformes aux règles d'accessibilité. Je les intègre dans mon projet et fournis les éléments dans le cadre de ma demande d'Autorisation de Travaux.

Je reprends un commerce, je vérifie l'accessibilité de mon commerce
Si le commerce est accessible et qu'aucuns travaux ni transformations ne sont prévus, je demande à mon cédant son attestation d'accessibilité.
Si le commerce n'est pas accessible, et qu'une ou des dérogations ont été accordées :

- -Le bâtiment ou l'établissement concerné ne fait pas l'objet d'une demande de permis de construire ou d'autorisation de travaux modifiant les aménagements ou les équipements concernés -> **pas de nouvelle demande de dérogation à faire** *(sont exclues de ce dispositif les dérogations pour motif économique)*
- -Dans le cas de travaux, leur maintien devra faire l'objet d'une **nouvelle demande de dérogation**

4-JE PEUX ETRE SOUTENU PAR MON TERRITOIRE

Aide financière du territoire

Selon la configuration de mon projet, je peux peut-être prétendre à des dispositifs de mon territoire qui donnent un coup de pouce financier dans le but de préserver et dynamiser le commerce et les services de proximité sur les communes de Forez-Est.

->Aide financière sous forme de prêt à taux zéro via Initiative Loire

Une aide financière sous forme de prêt à taux zéro pour vous aider à boucler votre plan de financement

Contact: Catherine BERNON: 07 82 08 65 24 / c.bernon@initiative-loire.fr

->Aide Investissement Commerce de Forez-Est :

Une aide financière de Forez-Est et de votre commune d'implantation qui permet une aide financière complémentaire de la Région pour vous aider à financer des projets de travaux et/ou d'investissements matériels.

Attention ! Le dossier doit être constitué avant engagement et réalisation de mes investissements.
Je prends donc contact au plus tôt avec le service économie de proximité de Forez-Est : 04 77 94 25 66 / développement@forez-est.fr

Ne pas être isolé, jouer collectif !

Des associations de commerçants sont présentes sur plusieurs communes de Forez-Est. Elles sont une opportunité d'échanger, de partager diverses informations, des retours d'expérience qui peuvent être très précieux. Elles permettent de bénéficier d'animations dynamisant le commerce local.

BALBIGNY : UCAB ucabalbigny@gmail.com	**FEURS :** Association de commerçants : https://les-boutiques-de-feurs.com/ lesboutiquesdefeurs42@outlook.fr ------- Office du Commerce et de l'Artisanat de Feurs : Achetezàfeurs / oca@feurs.fr	**PANISSIERES :** UCAP ucappanissieres@gmail.com
CHAZELLES-SUR-LYON : https://consommerchazellois.com dynamismechazellois@gmail.com	**MONTROND-LES-BAINS :** https://www.facebook.com/montrondofcourse / commercesenfetesmontrond@gmail.com	**VEAUCHE :** UCAV presidentucav@yahoo.fr

5- JE TRIE MES DECHETS

->Tri sélectif : **tous les emballages et les papiers se trient**

->**Collecte de cartons dans certains hypercentres**

->**Secteur du bâtiment : nouvelle filière Produits et Matériaux de construction**

->**Les déchetteries**

-> Les biodéchets (métiers de bouche) : je peux être collecté en porte à porte si mon commerce se situe à Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montrond-les-Bains, Panissières, Veauche.

-> Ordures ménagères : je demande mon container ou mon badge d'accès aux conteneurs collectifs.

Contact Service Déchets de Forez-Est : 09 71 00 49 91 / service.dechets@forez-est.fr